

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01097

Numéro SIREN : 349 900 480

Nom ou dénomination : EKYLIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005930



SAS EKYLIS AUDIT

11 Rue Guilloud
69003 LYON

Exercice clos le 31/08/2022

SIRET : 34990048000048

APE : 6920Z

*Copie
certifiée conforme*


EKYLIS
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
11, rue Guilloud 69442 Lyon Cedex 03
Tél: 04.72.68.87.87 - Fax : 04.72.33.16.18 et 04.72.68.87.70
e.mail : contact@ekylis.com site : www.ekylis.com

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Fonds commercial	51 655,06		51 655,06	51 655,06
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	37 770,49	5 518,03	32 252,46	
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	4 756,66		4 756,66	4 756,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	94 182,21	5 518,03	88 664,18	56 411,72
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	244 502,04	26 693,56	217 808,48	170 284,57
Fournisseurs débiteurs	60,00		60,00	
Personnel				103,73
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	33 933,82		33 933,82	53 289,82
Autres créances	1 000,00		1 000,00	771,19
<i>Divers</i>				
Disponibilités	330 031,06		330 031,06	499 802,38
Charges constatées d'avance	10 751,00		10 751,00	9 706,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	620 277,92	26 693,56	593 584,36	733 957,69
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	714 460,13	32 211,59	682 248,54	790 369,41

Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 450,00	100 450,00
Réserve légale	10 045,00	10 045,00
Autres réserves	57 592,64	43 571,76
Résultat de l'exercice	28 087,92	34 020,88
TOTAL CAPITAUX PROPRES	196 175,56	188 087,64
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	1 059,00	29 471,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 059,00	29 471,00
Emprunts	32 344,42	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	32 344,42	
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	199,00	7 572,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 930,62	317 909,39
Personnel	102 652,25	95 431,16
Organismes sociaux	64 700,69	64 782,31
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	62 216,22	61 746,36
Autres dettes fiscales et sociales	4 793,00	4 173,00
Dettes fiscales et sociales	234 362,16	226 132,83
Autres dettes	2 477,78	15 696,30
Produits constatés d'avance	11 700,00	5 500,00
TOTAL DETTES	485 013,98	572 810,77
TOTAL PASSIF	682 248,54	790 369,41

Compte de résultat

	31/08/22	31/08/21
PRODUITS		
Production vendue	915 897,16	923 960,60
Autres produits	60 814,21	57 319,72
Total	976 711,37	981 280,32
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	286 377,86	379 164,24
Total	286 377,86	379 164,24
MARGE SUR M/SES & MAT	690 333,51	602 116,08
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	7 485,64	6 920,63
Salaires et Traitements	421 636,92	386 955,78
Charges sociales	174 748,02	158 777,75
Amortissements et provisions	20 872,34	9 350,00
Autres charges	10,85	3,04
Total	624 753,77	562 007,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	65 579,74	40 108,88
Charges financières	292,82	
Résultat financier	-292,82	
RESULTAT COURANT	65 286,92	40 108,88
Produits exceptionnels		1 192,00
Charges exceptionnelles	37 000,00	
Résultat exceptionnel	-37 000,00	1 192,00
Impôts sur les bénéfices	199,00	7 280,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 087,92	34 020,88

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKYLIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 682 249 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 088 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 15 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Audébut d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	51 655			51 655
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	51 655			51 655
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport		34 685		34 685
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 085	34 685		37 770
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 757			4 757
Immobilisations financières	4 757			4 757
ACTIF IMMOBILISE	59 497	34 685		94 182

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2022
Éléments achetés	15 525
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 130
Total	51 655

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Amortissements incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport		2 433		2 433
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	3 085	2 433		5 518
AMORTISSEMENTS	3 085	2 433		5 518

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 295 004 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 757		4 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	244 502	244 502	
Autres	34 994	34 994	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 751	10 751	
Total	295 004	290 247	4 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	33 558
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	1 000
Total	34 558

Les factures à établir sont valorisées au prix de vente

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	12 068	18 440	3 814	26 694
Total	12 068	18 440	3 814	26 694
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		18 440	3 814	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 450,00 euros décomposé en 2 870 titres d'une valeur nominale de 35,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	29 471		28 412		1 059
Total	29 471		28 412		1 059
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			28 412		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 485 014 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	32 344	6 668	25 676	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 931	203 931		
Dettes fiscales et sociales	234 362	234 362		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 677	2 677		
Produits constatés d'avance	11 700	11 700		
Total	485 014	459 338	25 676	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 656			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE (FNP)	191 040
LOCATION LOCAUX (FNP)	5 707
HONORAIRES (FNP)	6 330
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	27 024
PERSONNEL COMPL. RÉMUN. À PAYER	75 628
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	11 858
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	32 354
TAXE APPRENTISSAGE – CAP	230
C.E.T. CAP	1 495
T V S CAP	303
Total	351 969

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MAINTENANCE CCA	1 962		
ASSURANCE CCA	2 235		
COTISATIONS CCA	6 554		
Total	10 751		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	11 700		
Total	11 700		

Les produits constatés d'avance sont valorisés au prix de vente et selon l'avancement des travaux.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	912 862		912 862
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	3 035		3 035
TOTAL	915 897		915 897

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 811 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS EKYLLIS AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EKYLLIS.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 059 euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 059 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

EKYLIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450,00 €
Siège social : 11, Rue Guilloud – 69003 LYON
349 900 480 R.C.S. LYON

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT VOTÉE
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 FÉVRIER 2023

EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022, s'élevant à 28 087,92 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 087,92 euros
A titre de dividendes aux associés	20 000,00 euros
Le solde de	8 087,92 euros
En totalité au compte « Autres réserves » créditeur antérieur de	57 592,64 euros
qui ressort ainsi à	65 680,56 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres sont de 176 175,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- ✓ depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20% de prélèvements sociaux,
- ✓ le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,80% - CGI, art. 117 quater),
- ✓ peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- ✓ l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- ✓ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **125,44 euros**,
- ✓ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à **19 874,56 euros**.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, décide de rappeler que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2019 :

Néant

Exercice clos le 31 août 2020 :

Néant

Exercice clos le 31 août 2021 : 20 000,00 euros, soit 6,97 euros environ par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 125,44 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 19 874,56 euros

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, ²⁸⁶..... voix ayant voté pour,⁰ voix ayant voté contre, ⁰ voix s'étant abstenues.

Certifié conforme,

La Présidente





Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

SAS EKYLLIS AUDIT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 août 2022



Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

SAS EKY LIS AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 100 450 €uros

11 Rue Guilloud
69442 LYON Cedex 03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

A l'assemblée générale de la société EKY LIS AUDIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EKY LIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31/08/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le rattachement des produits de l'exercice
- La prise en compte du risque client

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 13 février 2023

ATIP Conseils

Pour la société

Véronique RACCAH

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

A handwritten signature in black ink, appearing to be "V. Raccah", written over the printed name and title.

Bilan

	Bruit	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	51 655,06		51 655,06	51 655,06
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	37 770,49	5 518,03	32 252,46	
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 756,66		4 756,66	4 756,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	94 182,21	5 518,03	88 664,18	56 411,72
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	244 502,04	26 693,56	217 808,48	170 284,57
Fournisseurs débiteurs	60,00		60,00	
Personnel				103,73
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	33 933,82		33 933,82	53 289,82
Autres créances	1 000,00		1 000,00	771,19
Divers				
Disponibilités	330 031,06		330 031,06	499 802,38
Charges constatées d'avance	10 751,00		10 751,00	9 706,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	620 277,92	26 693,56	593 584,36	733 957,69
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	714 460,13	32 211,59	682 248,54	790 369,41

Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 450,00	100 450,00
Réserve légale	10 045,00	10 045,00
Autres réserves	57 592,64	43 571,76
Résultat de l'exercice	28 087,92	34 020,88
TOTAL CAPITAUX PROPRES	196 175,56	188 087,64
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	1 059,00	29 471,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 059,00	29 471,00
Emprunts	32 344,42	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	32 344,42	
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	199,00	7 572,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 930,62	317 909,39
Personnel	102 652,25	95 431,16
Organismes sociaux	64 700,69	64 782,31
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	62 216,22	61 746,36
Autres dettes fiscales et sociales	4 793,00	4 173,00
Dettes fiscales et sociales	234 362,16	226 132,83
Autres dettes	2 477,78	15 696,30
Produits constatés d'avance	11 700,00	5 500,00
TOTAL DETTES	485 013,98	572 810,77
TOTAL PASSIF	682 248,54	790 369,41

Compte de résultat

	31/08/22	31/08/21
PRODUITS		
Production vendue	915 897,16	923 960,60
Autres produits	60 814,21	57 319,72
Total	976 711,37	981 280,32
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	286 377,86	379 164,24
Total	286 377,86	379 164,24
MARGE SUR M/SES & MAT	690 333,51	602 116,08
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	7 485,64	6 920,63
Salaires et Traitements	421 636,92	386 955,78
Charges sociales	174 748,02	158 777,75
Amortissements et provisions	20 872,34	9 350,00
Autres charges	10,85	3,04
Total	624 753,77	562 007,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	65 579,74	40 108,88
Charges financières	292,82	
Résultat financier	-292,82	
RESULTAT COURANT	65 286,92	40 108,88
Produits exceptionnels		1 192,00
Charges exceptionnelles	37 000,00	
Résultat exceptionnel	-37 000,00	1 192,00
Impôts sur les bénéfices	199,00	7 280,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 087,92	34 020,88

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKYLIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 682 249 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 088 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 15 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	51 655			51 655
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	51 655			51 655
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport		34 685		34 685
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 085	34 685		37 770
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 757			4 757
Immobilisations financières	4 757			4 757
ACTIF IMMOBILISE	59 497	34 685		94 182

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2022
Éléments achetés	15 525
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 130
Total	51 655

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Amortissements incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport		2 433		2 433
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	3 085	2 433		5 518
AMORTISSEMENTS	3 085	2 433		5 518

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 295 004 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 757		4 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	244 502	244 502	
Autres	34 994	34 994	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 751	10 751	
Total	295 004	290 247	4 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	33 558
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	1 000
Total	34 558

Les factures à établir sont valorisées au prix de vente

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	12 068	18 440	3 814	26 694
Total	12 068	18 440	3 814	26 694
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		18 440	3 814	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 450,00 euros décomposé en 2 870 titres d'une valeur nominale de 35.00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	29 471		28 412		1 059
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	29 471		28 412		1 059
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			28 412		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 485 014 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	32 344	6 668	25 676	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 931	203 931		
Dettes fiscales et sociales	234 362	234 362		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 677	2 677		
Produits constatés d'avance	11 700	11 700		
Total	485 014	459 338	25 676	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 656			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE (FNP)	191 040
LOCATION LOCAUX (FNP)	5 707
HONORAIRES (FNP)	6 330
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	27 024
PERSONNEL COMPL. RÉMUN. À PAYER	75 628
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	11 858
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	32 354
TAXE APPRENTISSAGE – CAP	230
C.E.T. CAP	1 495
T V S CAP	303
Total	351 969

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MAINTENANCE CCA	1 962		
ASSURANCE CCA	2 235		
COTISATIONS CCA	6 554		
Total	10 751		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	11 700		
Total	11 700		

Les produits constatés d'avance sont valorisés au prix de vente et selon l'avancement des travaux.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	912 862		912 862
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	3 035		3 035
TOTAL	915 897		915 897

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 811 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS EKYLIS AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EKYLIS.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 059 euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 059 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.



Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

SAS EKYLLIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450 €uros
Siège social : 11, rue GUILLOUD
69442 LYON cedex 03

349 900 480 RCS LYON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Exercice clos le 31 août 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Lyon, le 13 février 2023

Véronique RACCAH
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon